

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Peace River. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut pas être mise aux voix.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### DÉPÔT DE 26 CONVENTIONS INTERNATIONALES RATIFIÉES AU COURS DES 14 DERNIERS MOIS

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, j'aimerais déposer les textes français et anglais de 26 conventions internationales que le Canada a ratifiées au cours des 14 derniers mois.

\* \* \*

### L'INDUSTRIE

#### PÂTES ET PAPIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer aux termes de l'article 43 du Règlement une motion relative à une question urgente.

Il n'est guère d'industries canadiennes qui aient eu à affronter des problèmes aussi nombreux et variés que celle des pâtes et papiers. Les difficultés auxquelles se heurte ce secteur se sont concrétisées cette année par une série de fermetures d'usines, tantôt permanentes, tantôt temporaires, et de mises à pied. Cette industrie a été gravement touchée dans toutes les provinces où les fermetures viennent aggraver davantage le problème du chômage. Malgré la gravité du problème qui se pose aux papeteries qui emploient quelque 75,000 ouvriers, le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour leur venir en aide.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député sait, j'en suis certain, que l'article 43 du Règlement n'autorise pas à faire un discours ou un plaidoyer. Les députés savent qu'il est fondamentalement juste, lorsque le Règlement ne prévoit pas la possibilité d'une réponse, d'en respecter l'esprit et de se borner à signaler l'urgence de la question. Le député sort du cadre du Règlement. Il devrait faire connaître la motion qu'il propose à la Chambre.

**M. Marshall:** Je propose donc, appuyé par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle):

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques se réunisse immédiatement pour étudier la situation de l'industrie des pâtes et papiers au Canada, recommander des programmes d'aide aux chômeurs, et des mesures susceptibles de remettre en marche les usines en cause.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe). Il lui faut le consentement unanime de la Chambre. La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité. La question ne peut être mise en délibération.

\* \* \*

### LES NATIONS UNIES

#### L'ACCÉLÉRATION DES TRAVAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, comme l'allocation du temps donne de bons résultats en cette enceinte c'est une des raisons pour lesquelles je demande en vertu de l'article 43 du Règlement que la Chambre consente à l'unanimité à ce que je propose:

Que le gouvernement du Canada exhorte la commission du règlement des Nations Unies, ou l'organisme pertinent qui en tient lieu, à limiter le temps des débats à 20 minutes par orateur, à moins d'avis contraire donné de l'assentiment du président de l'Assemblée générale ou des présidents des commissions compétentes, afin d'accélérer les travaux des Nations Unies, de stimuler l'intérêt au débat, et...

**Monsieur l'Orateur:** A l'ordre. Je dois répéter à l'intention du député les remarques que j'ai faites il y a un instant au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. Le député ne peut pas faire valoir d'argument. Il doit faire connaître sa motion.

**M. Gibson:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, les raisons qui motivent la motion sont des plus brèves et, si vous voulez bien me permettre une seule autre phrase, je vais continuer.

... et de diminuer les dépenses et d'éviter tout retard.

En outre, que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de toutes les agences de publicité actuelles, accorde à l'amendement toute la publicité possible d'un bout à l'autre du Canada.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député devrait s'en tenir au Règlement. Il devrait indiquer en quoi consiste la motion. Il l'a peut-être déjà fait, mais je ne l'ai pas compris. S'il l'a fait, il voudrait peut-être le signaler à la présidence.

**M. Gibson:** Je l'ai fait, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Je prie le député de m'excuser. Je ne me suis pas rendu compte qu'il avait réellement présenté la motion à ce moment-là. Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Hamilton-Wentworth. La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut donc pas être mise en délibération.